



HYDROLOGIE DE L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE

SÉLUNE

La Sélune est un fleuve dont le bassin versant s'étend sur 1104 km² et trois régions administratives : la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne.

Il se jette en baie du Mont-Saint-Michel dans une vaste zone intertidale qu'il partage avec la Sée et le Couesnon.

Son bassin versant est bocager et très agricole. La polyculture y domine, la céréaliculture s'y développe ; l'agriculture traditionnelle ne persiste réellement qu'autour de Mortain.

Le bassin de la Sélune est, en rive gauche, presque exclusivement granitique. Les eaux souterraines y sont abondantes mais polluées par les nitrates et les pesticides. Elles alimentent de nombreuses zones humides et des cours d'eau bénéficiant d'un bon soutien d'étiage estival.

Au Nord et à l'Est, les schistes et les grès sont davantage présents, offrant un paysage très ouvert à l'Est et plus vallonné et plus arrosé au Nord. Les réserves en eau souterraine y sont moins volumineuses et les étiages plus sévères sauf pour les petits cours d'eau alimentés par le granite d'Avranches.

L'alimentation en eau potable des populations du bassin de la Sélune s'exerce par prélèvements dans les nappes d'eau souterraine et les cours d'eau. La ressource en eau y est vulnérable mais suffisamment abondante pour répondre aux besoins locaux.

La Sélune et ses affluents représentent un écosystème potentiellement remarquable pour les poissons amphihalins (saumon atlantique, anguille d'Europe, aloses et lamproies). La création des barrages de Vezins et de la Roche-qui-Boit dans les années 1930 a largement limité l'accès de ces espèces à la majeure partie du bassin. L'effacement de ces deux barrages, qui s'achèvera en 2018, permettra de redonner sa pleine fonctionnalité à ce bassin d'exception.